REPUBLIQUE DU CAMEROUN REPUBLIC OF CAMEROON



Décembre / December 2018 Bulletin bilingue d'information de la Commission Nationale Anti-Corruption EWSLETTER



Année / Year 2. N° 024

Tél: 222 20 37 32, 658 262 682, 651 649 194 Fax: 222 20 37 30 Hotline: 1517

EE PUBLIC SERVICE 'H REGION COMMITS

he national campaign advocating for free-of-charge public service, organized by the National Anti-Corruption Commission, CONAC, stamped its mark on the North Region on the 29th of November, 2018.















he North and Far North Regions have joined six other Regions in Cameroon to embrace and applaud the fight against corruption in the public service. The national campaign advocating for free public service, organized by the National Anti-Corruption Commission CONAC, stamped its marks on the Far North and North Regions on the 26th and 29th of November, 2018 respectively.

In the city of Garoua, the event mobilized civil servants, members of the civil society. trade unionists and various traditional dance groups, who combed the city, affixing free public service notice boards on administrative buildings, to the delight of inhabitants and users of public services in particular.

In his welcome speech, the Government Delegate to the Garoua City Council, Elhadji Bouba Ahmadou, outlined measures that are already being carried out to fight against corruption in the city council, amongst them the creation of an anti-corruption unit.

Addressing the caravan participants, administrative, religious and traditional authorities present at the launch of the event at the Garoua City Hall, CONAC's Chairman Rev. Dr. Dieudonné MASSI GAMS pointed out that the Garoua caravan aimed at reminding civil servants of the notion of free public service as the fundamental essence of their functions. Besides the authorized dues, no other requests should be made to users of the public service. To him, the caravan which fell in line with activities marking the African Year for the Fight against Corruption was also an occasion to canvass for popular adhesion to the national fight against corruption.

The Governor of the North Region, Mr. Jean ABATE EDI'I, while launching the caravan, said he would leave no stone unturned in his drive to rid the public services of the North Region of corruption. Sanctions would be meted out to the corrupt, while people of integrity would be encouraged.

Besides the affixing of notice boards demanding that public service be rendered free of charge on administrative buildings in the city of Garoua, flyers and other gadgets encouraging free public service were distributed, while city dwellers were enioined to denounce corruption in all its forms through CONAC's call free number 1517.

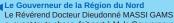




EADERS UNIS CONTRE LA CORRUP

Le 28 novembre 2018, veille de la caravane de sensibilisation et d'apposition de plaques anti-corruption sur les façades des bâtiments administratifs dans la ville de Garoua, le Président de la CONAC a été reçu en audience par certaines personnalités de la ville de Garoua.





a, avant toute chose, fait part à M. le Gouverneur de l'objet de la mission de la CONAC dans la Région du Nord. Les deux personnalités se sont, par la suite, intéressées à l'implémentation du plan régional de lutte contre la corruption dans le Nord. M. Jean ABATE EDI'I a fait part au Président de la CONAC de la campagne que ses Services ont eu à conduire lors de la rentrée sco-laire 2018/2019.



Le Président de l'Église Fraternelle Luthé enne du Cameroui

Le Président de la CONAC a été reçu par le Président de cette confession, le Révérend Pasteur Robert GOYEK, à son siège à Garoua. Le Président de l'EFLC a admis que lutter contre la corruption est aussi une mission des Pasteurs. Au moment de l'audience, près 250 pasteurs de cette communauté religieuse étaient réunis dans le cadre de leur retraite spirituelle. Le Président de la CONAC a saisi cette occasion pour leur parler du combat que mène la CONAC en droite ligne de ses missions et des attentes de l'Institution vis-à-vis des hommes de Dieu





Le Président de la CONAC a indiqué que l'Eglise peut jouer un rôle important dans ce combat dans un pays d'une population croyante à plus de 90%. Mgr Faustin AM-BASSA NDJODO a reconnu que cela est faisable, en énumérant quelques voies par lesquelles cela est possible : l'enseignement de l'éthique et de la morale de l'Eglise à travers l'aumônerie et l'accompagnement spirituel des fidèles. Il a même souhaité que la CONAC plaide auprès des pouvoirs publics pour que les portes des Institutions publiques telles que les prisons, les écoles, s'ouvrent franchement à l'enseignement de l'éthique et de la morale de l'Eglise.

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Garoua

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Garoua (CUG) et le Président de la CONAC ont échangé sur les efforts fournis par la CUG pour lutter contre la corruption. AHMADOU El HADJI BOUBA a expliqué qu'il existe une cellule de lutte contre la corruption au sein de la CUG

DITES « NON » A LA CORRUPTION, VOTRE « NON » COMPTE

Lutte contre la corruption

MAROUA ESTAMPILLÉE AUX PLAQUES ANTI-CORRUPTION

La caravane d'affichage des plaques sur les édifices publics et parapublics s'est déportée dans la Région de l'Extrême-Nord à l'effet de porter le message de la gratuité du service public aux populations.

'est le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord, Midjiyawa Bakari, en compagnie du Président de la CONAC, le Rév. Dr. Dieudonné MASSI GAMS, qui a lancé l'opération par l'apposition d'une plaque dans ses Services. Une occasion pour le patron de la plus belle des Régions, de rappeler à ses collaborateurs de se mettre en ordre de bataille pour lutter contre la corruption.

Par la suite, trois équipes de la CONAC vont se déployer dans la ville de Maroua pour l'apposition des plaques sur les bâtiments abritant les Administrations publiques et parapubliques. Les Délégations Régionales, les démembrements des sociétés étatiques, les Brigades de Gendarmerie et les Commissariats de Police ont reçu les plaques anti-corruption de la CONAC. Bien plus, à la demande du Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord, les plaques ont également été apposées dans les Chefferies traditionnelles de 1er et 2ème degré, reconnues comme étant des Auxiliaires de l'Administration.

Partout où les équipes de la CONAC sont passées, un accueil chaleureux leur était réservé et l'initiative d'affichage des plaques anti-corruption pour rappeler la gratuité du service public a été également saluée à sa juste valeur. C'est au bout de deux jours que les équipes de la CONAC ont pu couvrir les édifices de la ville de Maroua.















MAROUA: DES LEADERS ENGAGÉS

Parallèlement à l'opération d'apposition de plaques anti-corruption dans la ville de Maroua, le Président de la CONAC a été reçu en audience par certaines autorités administratives, judicaires et religieuses de la Région de l'Extrême-Nord.



▲Le Gouverneur de la Région de l'Ex-trême-Nord

Le Président de la CONAC, reçu peu avant le début de l'opération d'apposition des plaques, a fait part au Gouverneur de l'objectif de la campagne que mène la CONAC et de l'intérêt qu'il y a à bouter la corruption hors du Cameroun, car elle est la cause principale du sous-développement. Au cours de l'audience, le Gouverneur de la Région, MIDJIYAWA BAKARI a signifié au Président de la CONAC son désir de voir les Chefferies traditionnelles de la ville de Maroua couvertes dans le cadre la campagne d'apposition de plaques anti-corruption.



◆Le Procureur Général près la Cour d'Appel de l'Extrême-Nord

Au cours de cette troisième audience de la journée, le Président de la CONAC a attiré l'attention du Procureur Général, M. Joseph BELPORO, sur les difficultés que rencontrent les justiciables à rentrer en possession des décisions de justice rendues dans les différentes Juridictions. Le Procureur Général a reconnu que cette préoccupation est un réel problème dans les juridictions, et met à mal la règle qui voudrait que toute décision de justice en matière pénale soit rédigée avant de prononcer le verdict.



Le Président de la CONAC a évoqué avec le Président de la Cour d'Appel, M. GANG FONCHAM George, la violation du principe de la gratuité du service public par les agents publics. Le Président de la Cour d'Appel a estimé que les actes de corruption, en général, et dans le corps judiciaire en particulier ne sont pas sanctionnés comme cela se doit. Pour lui, cette situation n'est pas de nature à encourager ceux qui ont fait le choix de l'intégrité.



Le Président de la CONAC a abordé avec cet homme de Dieu, la contribution de la religion à l'éradication de la corruption au Cameroun. Selon Mgr Bruno ATEBA EDO, pour une lutte synergique contre la corruption, chacun doit balayer devant sa porte. Dans cette optique, le Diocèse de Maroua-Mokolo a instauré le principe de « savoir rendre compte » dans toutes ses structures. En indiquant cela, l'Evêque Bruno ATEBA EDO a souligné que c'est ce principe qui sous-tend la célébration de la fête catholique « Christ-Roi ». Car, « qui sert, règne» « dirat-il

"A CORRUPTION-FREE CAMEROON BEGINS WITH ME"
I DENOUNCE CORRUPTION TO...CONAC

CAMPAGNE CACAOYÈRE 2018-2019 : <u>LA CONAC NOTE UNE AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE</u>

Une mission de la Commission Nationale Anti-Corruption a parcouru les Départements du Moungo et de la Lékié, entre le 4 et le 11 novembre 2018, dans l'optique de l'assainissement de la filière cacao.

a CONAC a lancé, depuis 2011, la campagne de sensibilisation et de prévention dénommée « campagne cacaoyère sans corruption », qui vise l'assainissement des opérations de commercialisation des fèves de cacao, afin de s'assurer que le producteur n'est pas à la merci des acheteurs véreux (coxeurs), qu'il tire le juste prix du fruit de son travail et que la qualité du Cacao made in Cameroon n'est pas ternie.

L'édition de l'année 2018 qui s'est déroulée dans les Régions du Littoral et du Centre, était conduite par le Vice-Président de la CONAC, le Professeur François ANOUKAHA. La mission a requis et obtenu l'assistance des agents assermentés du Ministère du Commerce et de l'Office National du Cacao et du Café (ONCC) compétents pour assurer le contrôle de la commercialisation du Cacao. Les résultats de cette opération sont déjà palpables.

Cette année la CONAC remarque une nette amélioration de la situation sur le terrain. La plupart des opérateurs s'efforcent d'être en accord avec la règlementation. En plus, contrairement au constat de la saison écoulée où certains documents ont été délivrés tardivement, le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC) a délivré les cartes professionnelles aux acheteurs dans les délais raisonnables ; la vérification des instruments de pesée est désormais réalisée par le Ministère du Commerce, l'ONCC a vérifié la conformité des magasins. Principal hic au plan administratif, dans la plupart des cas, les Brigades Mobiles Mixtes de Contrôle instituées par le Ministre du Commerce tardent à fonctionner. Ce qui laisse les opérations sans les contrôles de routine au grand bonheur des aventu-

Dans le Département de la LEKIE spécialement, la CONAC a noté avec satis-

faction l'exemplarité des opérateurs installés dans l'Arrondissement d'Evodoula. Sur les 10 Magasins que comptent la localité, les 9 trouvés ouverts et visités par la CONAC ont montré patte blanche. Déclaration d'existence, attestation de conformité des équipements, attestation de vérification de la balance... ainsi que les documents fiscaux sont affichés dans tous les magasins. Le résultat satisfaisant de cette embellie est dû à l'implication personnelle du Sous-Préfet dans le suivi des opérations.

Toutefois, quelques brebis galeuses demeurent perceptibles sur le terrain. A Loum et Mbanga dans le Moungo ainsi qu'à Obala dans la Lékié, les agents du Ministère du Commerce et de l'ONCC ont mis deux magasins sous scellés à la réquisition de la CONAC. Dans les trois cas, il s'agissait de magasins clandestins tenus par des coxeurs.

Ces actes de police administrative se sont soldés par le payement d'amendes à l'Etat et dans certains cas, la saisie et la vente aux enchères du cacao mis sous saisie conservatoire dans les magasins scellés.

Les agents de l'ONCC et du Ministère du Commerce ont remercié la CONAC pour son apport dans l'assainissement de la filière cacao. L'intervention de l'organe central de lutte contre la corruption au Cameroun renforce ainsi leur pouvoir sur le terrain et facilite la sensibilisation des opérateurs

De leur côté, les opérateurs de la filière cacao pris en porte-à-faux, lors de cette mission de la CONAC, ne s'en offusquent pas. Pour la plupart, la CONAC leur donne l'occasion de mieux observer la règlementation en vigueur et donc de corriger le tir pour un meilleur épanouissement de leur activité.

Célébration de la JILCC 2018

LA CONAC ET LA CRTV MAIN DANS LA MAIN

La CONAC organisera un service interreligieux le 09 décembre 2018 à l'occasion de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption. Cette cérémonie sera retransmise en direct sur les ondes de la CRTV radio et télé.



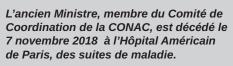
Le Président de la CONAC avec le DG de la CRTV pour une lutte renforcée contre la corruption.

e Président de la CONAC, le Rév. Dr. Dieudonné MASSI GAMS, a été reçu en audience par le Directeur Général de la CRTV, Charles NDONGO, le 30 octobre 2018. Il est allé solliciter l'accompagnement de la CRTV pour la retransmission en direct de l'office interreligieux que la CONAC organisera à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption (JILCC) le 09 décembre 2018. La CONAC va saisir l'occasion pour clôturer ses activités de grande

mobilisation organisées en 2018 dans le cadre de l'Année Africaine Contre la Corruption.

Au terme de l'audience, le Directeur Général de la CRTV a marqué son accord et a, par la suite, désigné comme Point Focal de l'Office, le Conseiller Technique N° 1, M. EKUKOLE Robert, avec qui la Division de la Prévention et de la Communication de la CONAC travaillera en étroite collaboration pour le succès de l'événement

DÉCÈS DE MONSIEUR HAMADJODA ADOUDJI La conac perd un pilier





a dépouille de l'illustre disparu a été rapatriée le 10 novembre 2018 et inhumée le 11 novembre après une prière au Complexe Islamique de Tsinga. De hautes personnalités de la République sont venues rendre un dernier hommage à celui qui aura été l'un des pionniers de la Commission Nationale Anti-Corruption.

Le Ministre HAMADJODA ADJOUDJI, né en 1937 à Banyo, dans l'actuelle Région de l'Adamaoua, fut un brillant Médecin vétérinaire, un Haut-Commis de l'Etat, un homme politique accompli et surtout l'un des bâtisseurs de la CONAC. Il a été nommé Membre du Comité de Coordination de cette institution par le Président de la République le 15 mars 2007. Et Il aura passé 11 ans 7 mois et 23 jours en cette qualité au sein de l'Institution.

L'intégrité de l'homme, sa discrétion,

son professionnalisme, sa grande expérience dans la gestion des affaires publiques ont contribué à bâtir la crédibilité et le sérieux de la CONAC. Lui rendant hommage, au nom de la CONAC, le Ministre NJAMI-NWANDI Simon Bolivar, Membre du Comité de Coordination, a salué la mémoire de cet homme de science, d'actions, de grande probité, Haut-Commis de l'Etat qui a été Directeur Général, Ministre pendant près de 21 ans, Président et Membre de plusieurs Conseils d'Administration, mais « mort sans être un milliardaire ».

Comme Membre du Comité de Coordination de la CONAC, le Ministre HA-MADJODA ADJOUDJI a conduit plusieurs missions d'investigations et a participé à la prise de décisions importantes qui ont marqué la vie de la CONAC.

« UN CAMEROUN SANS CORRUPTION COMMENCE PAR MOI »JE DÉNONCE TOUT ACTE DE CORRUPTION À LA...CONAC

10ème Congrès de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie

LA CONAC EN OBSERVATEUR

Sur proposition du Ministre des Relations Extérieurs Camerounais, une délégation de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) à pris part, en qualité d'observateur, au 10ème Congrès de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF).

'événement à Bruxelles et Namur, en Belgique, avait pour thème : « L'AOMF 1998-2018 : 20 ans au service des Médiateurs et de l'Etat de droit ». C'était l'heure du bilan basé sur les principaux thèmes discutés durant les 9 Congrès précédents. Ainsi, les participants ont échangé sur les points suivants :

- Le médiateur, promoteur de la bonne administration ;
- Le médiateur, défenseur/protecteur des droits fondamentaux;
- Le médiateur, défenseur des droits des personnes porteuses d'un handicap ;
- La contribution des parlementaires et des médiateurs au « Gouvernement ouvert » ;
- Communication atouts et défis des nouveaux moyens;
- · Techniques d'écoute active des réclamants ; et
- · Le médiateur, pacificateur en cas de crise.

Un « Guide des valeurs et principes déontologiques pour les Médiateurs/Ombudsmans et leurs collaborateurs » a aussi été examiné et distribué aux participants. Une nouvelle équipe a été mise sur pied pour diriger l'Association pendant les trois prochaines années.

Cette première participation de la CONAC a permis au Président de la CONAC de nouer des relations avec l'ancien et le nouveau bureau de l'AOMF, une association qui compte 37 pays membres.

Avant d'assister aux travaux de l'AOMF, le Président de la CONAC a rendu une visite de courtoisie à l'Ambassadeur du Cameroun en Belgique, S.E. Daniel EVINANDO.



Pendant les travaux



Avec M. Marc BERTRAND, Président sortant de l'AOMF.



Avec l'Ambassadeur du Cameroun en Belgique



Avec M. Abdelaziz BENZAKOUR, Président entrant de l'AOMF.

3º Revue du Programme Economique

UNE MISSION DU FMI À LA CONAC

Une Mission des services du Département Afrique du Fonds Monétaire International a été reçue à la CONAC, le 12 novembre 2018.



Les responsables des services du Département Afrique du FMI

ette visite se situait dans le cadre du Programme Economique et Financier Triennal 2017-2020 appuyé par une Facilité Elargie de Crédit que le Gouvernement camerounais conduit avec le FMI. Le plan des réunions d'évaluation dudit programme sur la base des critères et repères de fin juin 2018, de révision des perspectives de fin décembre 2018 et de fixation des objectifs pour 2019, concernait également la CONAC.

C'est ainsi qu'une équipe de la Commission Nationale Anti-Corruption, conduite par le Chef de la Division des Etudes et de la Coopération, a eu des échanges avec deux responsables des services du Département Afrique du FMI, en présence d'un représentant du Comité Technique de Suivi des Programmes Economiques et deux représentants du Ministère des Finances.

Les échanges ont été centrés sur les actions de la CONAC au quotidien,

en termes d'investigations, d'études et de sensibilisation. Pour chaque préoccupation des réponses détaillées ont été données par des responsables de la CONAC aux émissaires du FMI. Ces derniers se sont également intéressés à l'engagement de la CONAC dans l'Initiative ITIE, à la loi sur la Déclaration des Biens et Avoirs et ont sollicité la mise à leur disposition du Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun, publié chaque année par la CONAC.

LA CORRUPTION N'EST PAS UNE FATALITÉ, ELLE PEUT ÊTRE VAINCUE. DENONCEZ TOUT ACTE DE CORRUPTION!

CONAC NEWSLETTER

Bulletin bilingue mensuel d'information de la Commission Nationale Anti-Corruption Tél: 222 20 37 32 Fax: 222 20 37 30

Ligne Verte: 1517 / BP 33 200 Yaoundé info@conac.cm, www.conac.cm

Directeur de Publication Rév. Dr. Dieudonné MASSI GAMS

Directeur de Publication Délégué Pr. François ANOUKAHA Conseil Editorial NGALLE EYOUM

Rédacteur en chef Irene MORIKANG TCHE

HOW TO DENOUNCE CORRUPTION

What to denounce: Any act of corruption which you witness. Lay emphasis on the facts.

Who to denounce: Everybody involved in any act of corruption. Get his/her names, place of work and function. Describe what he/she does. You can decide to remain anonymous.

How to reach CONAC: Address your complaint to the Chairperson of CONAC and forward using the following means of communication.

- Hand mail: Drop your denunciation at the Headquarters of the National Anti-Corruption Commission located at the Yaounde Conference Centre.
- · Postal mail: Send to P.O. Box 33200 Yaounde
- · Téléphone : 222 20 37 30 / 658262682 / 651649194
- Fax: 222 20 37 30
- Email: info@conac.cm

The denunciation of corruption is a patriotic obligation and a civic responsibility.

PROGRAMME DE DIFFUSION D'« ESPACE CONAC » - 13MN

| VERSION TÉLÉVISÉE | | |
|---|-------------------|--------------------|
| | Jour de diffusion | Heure de diffusion |
| CRTV | Mercredi | 15h30 |
| | Jeudi | 15h30 |
| Canal 2 International | Lundi | 18h30 |
| | Jeudi | 15h00 |
| VERSION RADIO | | |
| CRTV Poste National | Samedi | 9H45 |
| PROGRAMME DE DIFFUSION D'« ESPACE CONAC ALERTE» - 6MN | | |
| CRTV Télévision | Lundi | 09h00 |
| | Mercredi | 18h00 |
| CRTV Poste | Mardi | 09h00 |
| National | Jeudi | 09h00 |

Rédaction

Irene MORIKANG TCHE Richard FEGUE EKANI, Benjamin FOUDA EFFA, Anselme NDOPATA, Jacques TCHENEM VANDOU, William ITOE TITI, Miranda ATAM

Secrétariat Eunice BIH F. AZIE Sylvie VOUFACK Simon Pierre NTAP Impression

Régie / CONAC